

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 10 mai 2021, se tient à 16 h 38, via conférence Web/téléphonique à huis clos, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin (quitte à 16 h 41 et est de retour à 16 h 55) et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron (via téléphone), Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau est présent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Madame le préfet nomme les maires en mentionnant le secteur naturel dont ils font partie.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé que les points suivants soient retirés de l'ordre du jour :

- 10. ENTRETIEN BÂTIMENT
- 13. RESSOURCES HUMAINES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 15. NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION L'ASTROLAB DU MONT-MÉGANTIC

C.A. 2021-71

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME JULIE MORIN QUITTE LA RENCONTRE (16 H 41)

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 10 MAI 2021**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 MARS 2021, 15 AVRIL 2021
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)
7.	CONFORMITÉS
7.1.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 458-20 SUR UN ÉCHANGE ENTRE LES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12, MUNICIPALITÉ DE NANTES
7.2.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2021, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
8.	PRÉSENTATION DU PORTRAIT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
9.	OUTIL DE DIFFUSION CARTOGRAPHIQUE WEB
10.	ENTRETIEN MÉNAGER – BÂTIMENT DE LA MRC
11.	ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PGMR
12.	ENGAGEMENT - ADJOINT À L'AGRICULTURE ET À L'ENVIRONNEMENT
13.	RESSOURCES HUMAINES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
14.	ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS
15.	NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION L'ASTROLAB DU MONT-MÉGANTIC
16.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE
17.	DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA MISSION DE LA FONDATION DE LA COMMANDERIE DE L'ÉRABLE
18.	SUIVI SDEG
19.	BÂTIMENT
20.	BILAN DES RÉALISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
21.	OPPORTUNITÉS
22.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET
23.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
24.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
25.	RESSOURCES HUMAINES
26.	VARIA
27.	PÉRIODE DE QUESTIONS
28.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 MARS 2021, 15 AVRIL 2021

C.A. 2021-72

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 MARS 2021, 15 AVRIL 2021

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 mars 2021 et du 15 avril 2021 du comité administratif de la MRC du Granit soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Je mentionne que le lundi 17 mai, une décision sera prise quant à la possibilité de tenir la vente en présentiel le 10 juin prochain ou si elle doit être reportée. Un avis public sera émis le 21 mai pour en informer la population.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

C.A. 2021-73

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-05-01

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Relève) pour l'acquisition d'une entreprise de services, projet FLI-2021-05-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 25 000 \$ soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-05-01 pour son projet d'acquisition d'une entreprise de services, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-74**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE MORATOIRE, PROJET FLI-2021-05-02**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI) pour le démarrage d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-05-02 ainsi qu'un moratoire en capital, intérêts et frais pour une période de 6 mois;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 15 000 \$ soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-05-02 pour son projet de démarrage d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve un moratoire en capital, intérêts et frais sur ledit prêt, et ce, pour une période de 6 mois.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-75**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-05-03**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Relève) pour l'acquisition de parts d'une entreprise de commerce de détail, projet FLI-2021-05-03;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 12 916,57 \$ avec un terme de 22 mois soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-05-03 pour son projet d'acquisition de parts d'une entreprise de commerce de détail, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-76

**REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI),
ENTENTE DE REMBOURSEMENT PROJETS FLI-14-1052 ET
FLI-15-1059**

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2014, une demande d'aide financière de 10 000 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-14-1052;

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2015, une demande d'aide financière de 30 000 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-15-1059;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'avril 2016 à décembre 2020 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052);

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'avril 2016 à décembre 2020 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059);

ATTENDU QUE le promoteur demande une entente de remboursement à raison de 50 \$ par mois ainsi que l'annulation des frais de gestion et d'intérêts au prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052);

ATTENDU QUE le promoteur demande une entente de remboursement à raison de 50 \$ par mois ainsi que l'annulation des frais de gestion et d'intérêts au prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059);

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ces demandes et recommande au comité administratif de la MRC de les autoriser;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de cette demande et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'une entente de remboursement à raison de 50 \$ par mois ainsi que l'annulation des frais de gestion et d'intérêts soient accordées au promoteur du projet FLI-14-1052 et ce, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'une entente de remboursement à raison de 50 \$ par mois ainsi que l'annulation des frais de gestion et d'intérêts soient accordées au promoteur du projet FLI-15-1059 et ce, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

Les demandes continuent d'être reçues et traitées. L'équipe de la SDEG a fait une relance téléphonique auprès des entreprises concernées.

7.0

CONFORMITÉS

7.1

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 458-20 SUR UN ÉCHANGE ENTRE LES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12, MUNICIPALITÉ DE NANTES**C.A. 2021-77****CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 458-20 SUR UN ÉCHANGE ENTRE LES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12, MUNICIPALITÉ DE NANTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes nous a soumis son règlement no 458-20 modifiant le règlement de zonage no 399-12 sur un échange entre les zones d'aménagement prioritaire et de réserve;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 458-20 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 458-20 de la Municipalité de Nantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2021, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**C.A. 2021-78****CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2021, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son règlement no 2021-01 modifiant le plan d'urbanisme no 1323 concernant la bonification réglementaire 2021;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 109.7 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2021-01 et que, suite aux discussions, les maires

s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2021-01 de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

PRÉSENTATION DU PORTRAIT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Madame le préfet mentionne que monsieur Patrice Gagné a fait une présentation aux maires de l'échéancier de réalisation du Schéma d'aménagement et de développement. Monsieur Patrice Gagné souligne que le portrait est terminé et que débiteront prochainement les rencontres avec les intervenants des municipalités pour lesquelles les directeurs généraux ont reçu l'invitation. Il termine en mentionnant que suite à cela auront lieu les rencontres avec les représentants des différents ministères et que l'objectif est de déposer le document au conseil des maires de septembre prochain.

9.0

OUTIL DE DIFFUSION CARTOGRAPHIQUE WEB

J'explique que depuis quelques années la MRC rendait disponible sur son site Internet une carte interactive avec les données du rôle d'évaluation, laquelle était mise à jour 2 fois par année. J'ajoute qu'en 2020 cette dernière a été consultée 60 000 fois et qu'après une vérification auprès du signataire de rôles d'évaluation de la MRC, ce dernier a développé un outil permettant d'être à jour, lequel améliorera la sécurité informatique, diminuera les manipulations requises par la MRC en plus de permettre aux municipalités d'avoir chacune leur carte de leur territoire, sur leur site Internet, alors que la MRC aura les 20 municipalités.

C.A. 2021-79

OUTIL DE DIFFUSION CARTOGRAPHIQUE WEB

ATTENDU QUE l'outil de diffusion sous forme de cartographie web, utilisé par la MRC du Granit quant aux informations du rôle d'évaluation, est présentement mis à jour 2 fois par année;

ATTENDU le grand nombre de transactions que la pandémie a engendré;

ATTENDU QU'un outil de diffusion mis à jour au même rythme que les mises à jour du rôle d'évaluation serait souhaitable;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte l'offre de service de JPCadrin pour la carte interactive foncière, laquelle permet entre autres une mise à jour en temps réel des rôles d'évaluation de la MRC et de l'écran municipal utilisé par les municipalités, et ce, pour un montant au prorata des jours restants de l'année 2021 pour un coût maximal de 5 000 \$.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes disponibles au budget de l'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MADAME JULIE MORIN SE JOINT À NOUVEAU À LA RENCONTRE
(16 H 55)**

10.0

ENTRETIEN MÉNAGER – BÂTIMENT DE LA MRC

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

11.0

ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PGMR**C.A. 2021-80****ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PGMR**

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de monsieur Francis Gagnon à titre de conseiller au PGMR;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'engagement de monsieur Francis Gagnon à titre de conseiller au PGMR;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de monsieur Francis Gagnon à titre de conseiller au PGMR, et ce, à compter du 17 mai 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

ENGAGEMENT - ADJOINT À L'AGRICULTURE ET À L'ENVIRONNEMENT**C.A. 2021-81****ENGAGEMENT - ADJOINTE À L'AGRICULTURE ET À L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame Isabelle Rioux à titre d'adjointe à l'agriculture et à l'environnement;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'engagement de madame Isabelle Rioux à titre d'adjointe à l'agriculture et à l'environnement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de madame Isabelle Rioux à titre d'adjointe à l'agriculture et à l'environnement, et ce, à compter du 10 mai 2021.

QUE madame Isabelle Rioux soit engagée à raison de 5 jours par semaine, même si le poste d'adjointe à l'agriculture et à l'environnement en est un de 4 jours par semaine, et ce, pour une période de 6 mois de manière à rattraper le retard au niveau des dossiers du service de l'environnement et du PDZA.

QU'une évaluation du poste soit faite dans 6 mois à savoir s'il est nécessaire de le conserver à raison de 5 jours par semaine.

QUE son salaire soit celui de la classe C2 prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

RESSOURCES HUMAINES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

14.0

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS

C.A. 2021-82

**ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de monsieur Xavier Drouin à titre d'étudiant au bureau d'accueil touristique – région de Mégantic, et ce, pour la saison estivale 2021.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de madame Lorie Charrier à titre d'étudiante au bureau d'accueil touristique – région de Mégantic, et ce, pour la saison estivale 2021.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de madame Audrey Lacroix à titre d'étudiante au bureau d'accueil touristique – région de Mégantic, et ce, pour la saison estivale 2021.

QUE la classe salariale afférente soit A.

QUE les sommes soient prises à même les sommes disponibles au budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-83

**ENGAGEMENT ÉTUDIANT – COMMUNICATIONS MÉDIAS SOCIAUX,
PGMR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit engage madame Lorie Charrier à titre d'étudiante pour établir un plan de communication pour le PGMR.

QUE la classe salariale soit A et à raison de 1 jour / semaine du 11 avril au 15 mai et 5 jours / semaine du 17 mai au 19 juin, et ce, pour un montant d'environ 4 000 \$.

QUE les sommes soient prises à même les sommes disponibles au budget PGMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION
L'ASTROLAB DU MONT-MÉGANTIC

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

16.0

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

C.A. 2021-84

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE – ACCOMPAGNEMENT POUR LE
DÉPLOIEMENT**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a procédé à l'élaboration de sa planification stratégique;

ATTENDU QUE la prochaine étape est de préparer un plan d'action pour les actions retenues et de procéder au déploiement de la planification stratégique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC accepte l'offre de service et procède à l'engagement de l'entreprise Harieka Groupe Conseil Inc pour un accompagnement dans le déploiement de la planification stratégique de la MRC, et ce, pour un montant de 7 200 \$.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les sommes disponibles au budget FRR-V2 Opportunités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA MISSION DE LA FONDATION DE
LA COMMANDERIE DE L'ÉRABLE

J'informe les maires que la demande n'est pas admissible en regard de la Politique de dons et commandites de la MRC.

18.0

SUIVI SDEG

Aucun sujet à traiter.

19.0

BÂTIMENT

J'informe les maires des économies réalisées en termes d'énergie suite au mandat de recommissioning.

J'ajoute que dans le cadre du microréseau d'Hydro-Québec, de grosses boules blanches qui allument dans le noir seront installées en façade des bâtiments contribuant au microréseau ainsi que des oriflammes afin de les marquer dans le cadre d'un parcours d'interprétation. Je termine en mentionnant que puisque la démarche est initiée par Hydro-Québec, il n'y aura pas de coûts pour la MRC.

20.0

BILAN DES RÉALISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame le préfet mentionne que la directrice générale, madame Sonia Cloutier, a déposé le bilan de ses réalisations pour la dernière année. Madame France Bisson ajoute qu'une rencontre aura lieu ultérieurement pour faire le suivi du bilan.

21.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

22.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET**C.A. 2021-85****FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET JANVIER, FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2021**

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2021 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour les mois de janvier, février, mars et avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine rencontre se tienne comme parue au calendrier, soit le 7 juin prochain à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

24.0

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

Madame le préfet mentionne le passage de la région au rouge mesures d'urgence « rouge foncé ». Elle ajoute que des rencontres ont eu lieu avec les municipalités pour les informer de la situation et qu'une autre rencontre est prévue demain.

Madame France Bisson remercie madame Véronique Lachance, agente aux communications de la MRC ainsi que les municipalités qui participent au comité Communications COVID Granit. Elle rappelle le terme à utiliser pour décrire la zone soit « mesures d'urgence ». Elle mentionne que lors de la prochaine séance du conseil des maires, un appel à tous sera fait afin d'enregistrer des capsules vidéos sollicitant la collaboration de tous. Des messages positifs ont d'ailleurs été partagés. Madame Bisson remercie madame le préfet pour la confiance et remercie le comité qui est dynamique. Madame le préfet termine en soulignant que c'est maintenant au tour des 30 ans et plus à se faire vacciner et que c'est essentiel que les gens y répondent afin d'aider entre autres les entreprises à redémarrer.

25.0

RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet à traiter.

26.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

27.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

28.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**C.A. 2021-86****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 10 mai 2021 soit levée, il est 17 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 10 mai 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-73, C.A. 2021-74, C.A. 2021-75, C.A. 2021-76, C.A. 2021-79, C.A. 2021-80, C.A. 2021-81, C.A. 2021-82, C.A. 2021-83, C.A. 2021-84 et C.A. 2021-85.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale